



L'économie déboussolée Multinationales, paradis fiscaux et captation des richesses

Chaque année, l'évasion fiscale des multinationales fait perdre aux pays en développement 125 milliards d'euros de recettes fiscales, soit 4 fois le montant nécessaire estimé par la FAO pour éradiquer la faim. De quoi émettre des doutes sur les bienfaits supposés des stratégies préconisées par les institutions internationales faisant de l'accueil des investissements étrangers l'alpha et l'oméga des politiques de développement. Ce discours résiste d'ailleurs mal à l'analyse. Le rapport « L'économie déboussolée » met ainsi en lumière les distorsions entre l'économie réelle et les indicateurs qui guident le G20 et les Institutions financières internationales. La faute à qui ? Aux paradis fiscaux mais aussi aux multinationales et aux banques qui créent cette déconnexion entre activité réelle et comptable, localisant ainsi de façon artificielle la richesse produite dans les territoires fiscalement avantageux. Pour ce faire, elles entretiennent l'opacité sur leurs opérations dans les centres *offshore*. Pour étudier la place des paradis fiscaux dans l'activité des entreprises et des banques, le CCFD-Terre solidaire s'appuie sur la liste de paradis fiscaux établie par le *Tax Justice Network* et sur son indice d'opacité¹.

Quand les indicateurs perdent le Nord... et le Sud

Des indicateurs déconnectés de l'économie réelle

Investissements, épargne, commerce international... A en croire les statistiques, les paradis fiscaux ont un poids déterminant dans l'économie et la finance mondiale, disproportionné au regard de leur réalité économique et démographique.

Ces territoires apparaissent comme étant les plus gros investisseurs du monde : ainsi aux Iles Vierges britanniques (BVI), chaque habitant a investi en théorie la somme record de 589 000 euros par an dans les dix plus puissantes économies mondiales². Les investissements en provenance des BVI, des Iles Caïmans, du Luxembourg (premier investisseur en France), de l'île Maurice et des Pays-Bas, représentant 1% du PIB mondial et n'abritant que 14 des 500 plus grosses entreprises mondiales, pèsent 1,7 fois plus que les Etats-Unis et trois fois plus que le Japon, l'Allemagne et la France réunis...

¹ TJN a retenu les 60 pays qui étaient cités au moins 2 fois parmi la quinzaine de listes des paradis fiscaux publiées par différents auteurs et institutions depuis les années 1970. Le classement se fait à partir du degré d'opacité combiné au poids de chaque territoire dans la finance *offshore*.

² Les 10 économies les plus puissantes selon les Nations Unies sont en 2009 : les Etats-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Russie, le Brésil et l'Espagne. Dans notre calcul, faute de données pour la Russie, nous l'avons remplacée par l'Inde.

Ils concentrent une bonne partie de l'épargne mondiale : avec 2,7 millions d'euros – l'équivalent de 110 années de SMIC³ – thésaurisés, chaque habitant de Jersey⁴, épargnerait 60 fois plus qu'un Suisse et 1 035 fois plus qu'un Français⁵. Le *Tax Justice Network* estime que 9,2 trillions d'euros de dépôts sont détenus *offshore*.⁶ La moitié de la fortune des riches Latino-Américains serait ainsi déposée dans des banques *offshore*⁷. Le *think tank* Global Financial Integrity estime que les sorties illicites de capitaux africains, évasion fiscale et corruption comprises, ont représenté 1 440 milliards d'euros au cours des quatre dernières décennies.

Le nombre d'entreprises par habitant y est hors du commun : trois pays, le Liechtenstein, les îles Caïmans et les BVI abritent plus d'entreprises que d'êtres humains. 45 % des compagnies *offshore* seraient enregistrées aux Îles Vierges Britanniques (BVI), selon une étude de KPMG en 2000⁸. La grande majorité des sociétés enregistrées dans les paradis fiscaux, se résument à une simple boîte aux lettres. Leur motivation ? Echapper aux contraintes fiscales et réglementaires.

Des rentabilités moyennes par salarié hallucinantes : Le salarié bermudien apparaît comme étant environ 11 fois plus rentable qu'un salarié suisse ou néerlandais et 46 fois plus que la moyenne des salariés dans le monde ! Aux Bermudes, pour 100 euros de salaire versés, les multinationales américaines engrangent 3 500 euros de bénéfices ! Autrement dit, le taux de profit par rapport à leur masse salariale (hors intérêts et dividendes reçus des investissements de portefeuille) y atteint ainsi 3 500 %, un record seulement égalé par la Barbade.

Une géographie économique rocambolesque : Sur le papier, un volume important du commerce de bananes en provenance des Caraïbes transite par des filiales basées à Jersey. Selon une enquête du *Guardian*, Dole (26 % du marché de la banane), Chiquita (25 %), Fresh Del Monte (16 %) et Fyffes (8 %) localiseraient 48% de leur chiffre d'affaires dans les paradis fiscaux, minimisant d'autant l'impôt versé au détriment du pays de consommation (où est localisé 40% du chiffre d'affaires déclaré) et surtout des pays producteurs (12% du chiffre d'affaires). Jusqu'à l'arrivée au port avant écoulement sur le marché européen, ce serait donc 80% du prix de la banane qui resterait dans les paradis fiscaux contre seulement 20% dans le pays producteur... Au total, environ la moitié des transactions commerciales internationales passerait par les paradis fiscaux !⁹

Les multinationales y retrouvent leurs comptes

Des multinationales qui entretiennent les doutes

Le poids disproportionné des paradis fiscaux dans l'économie mondiale rend très mal compte de l'économie réelle. Les multinationales entretiennent le secret autour de leurs comptes. En témoigne l'étude des informations fournies au public par les cinquante

³ Salaire minimum brut en France.

⁴ Calculs faits à partir de Jersey Fact Sheet, Tax Justice Network.

⁵ Calculs faits à partir de : J. Accardo et alii. [2009] « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux, une décomposition du compte des ménages », *L'Economie Française 2009*, INSEE, p. 78. Chiffres de 2003.

⁶ R. Murphy, J. Christensen et J. Kemmis, [2005] « Taxez nous si vous pouvez », *Tax Justice Network* p18. http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/TUIYC_-_edition_francaise_-_30_Aout_2005.pdf

⁷ Boston Consulting Group, 2003, *Global Wealth Report*

⁸ KPMG (2000) *Review of Financial Regulation in the Caribbean Overseas Territories and Bermuda*. Foreign and Commonwealth Office, London

⁹ *Tax Justice Network*, citant l'OCDE.

premières entreprises européennes¹⁰ sur leur implantation dans les paradis fiscaux et les raisons d'une telle implantation. Principales conclusions :

Le citoyen, l'actionnaire ou l'administration fiscale n'ont aucun moyen d'être certains de l'existence et de la localisation de toutes les filiales d'un grand groupe européen.

Toutes sont présentes dans les paradis fiscaux. N'étant pas tenues aujourd'hui à la transparence sur le sujet, l'information fournie par les rapports des 50 entreprises étudiées est loin d'être suffisante, et deux (Lloyds et Bosch) ne fournissent quasiment pas d'information. Les 48 autres sont implantées dans les paradis fiscaux et y déclarent, au total, 4 748 filiales, soit 21 % de l'ensemble de leurs filiales. Chacune détient en moyenne une centaine de filiales dans les paradis fiscaux. Dans les 33 territoires crédités par *Tax Justice Network* (TJN) d'un degré d'opacité supérieur à 90 %, les 50 leaders européens déclarent 1 713 filiales. Pire, ils annoncent 363 filiales dans les treize territoires 100 % opaques listés par TJN, dont 234 en Suisse et 54 aux Bahamas...

Faute d'y être tenue, aucune des 50 principales multinationales européennes n'explique de façon transparente l'activité qu'elle mène dans ses filiales, par filiale ou par pays d'implantation, à la fois la nature de son activité, son chiffre d'affaires, le bénéfice qu'elle dégage, le nombre de personnes qu'elle emploie et les impôts qu'elle paie.

L'Allemagne est le seul pays abritant de grands groupes européens à contraindre ses entreprises cotées à respecter des obligations supplémentaires de transparence financière. Le rapport annuel doit comporter en annexe une liste de leurs filiales indiquant notamment : le nom, l'emplacement, la part de capital, les profits réalisés des sociétés détenues à plus de 20%¹¹. Cependant cette exigence est atténuée d'importantes exceptions dans lesquelles n'hésitent pas à s'engouffrer, par exemple, BMW ou Bosch.

Les Pays-Bas, où chacun des 50 plus grands groupes européens détient près de 20 filiales en moyenne, concentrent à eux seuls 18% des filiales déclarées. Une bonne part de ces filiales exerce sans nul doute une activité économique réelle dans le pays, 16^e économie mondiale. Reste que seule une publication détaillée des comptes par pays, ou par filiale, permettrait d'attester de la réalité de leur activité. Même remarque pour les 8 filiales luxembourgeoises détenues en moyenne par les grands groupes européens.

En nombre de filiales dans les paradis fiscaux, les banques viennent en tête. Deutsche Bank y compte 446 filiales, nonobstant les 632 supplémentaires situées à Londres et au Delaware ! Parmi les sociétés britanniques, c'est la Barclays avec ses 383 filiales « paradisiaques » (soit 36% de l'ensemble de ses filiales) qui arrive en tête. La française BNP-Paribas, qui en compte 347, fait jeu égal avec l'italienne Unicredit et ses 345 filiales.

¹⁰ Rapports annuels, sites web de chaque entreprise, Déclarations au registre du commerce. Voir Encadré « Précisions méthodologiques ».

¹¹ Loi *Handelsgesetzbuch* (HGB), paragraphes 264, 285 et 289 a.

Les principales techniques utilisées par les multinationales :

Les prix de transfert. Fixés par les multinationales elles mêmes pour facturer les opérations matérielles ou immatérielles entre leurs filiales, les prix de transfert constituent le vecteur privilégié de la déconnexion. Exemple : des exportations de cuivre de la Zambie, vendues par une multinationale à sa filiale implantée à Maurice pour 2 000 euros la tonne de cuivre, cette filiale la revendant 6 000 euros. Les 4 000 euros de bénéfice ne sont donc pas taxés en Zambie, ni ailleurs¹². Une technique rendue encore plus opaque par le développement des échanges immatériels (brevets, marques...) dont il est difficile de mesurer la valeur...

Les captives d'assurance. En créant leur propre société d'assurance interne au lieu de se couvrir chez un assureur comme n'importe quelle PME, et en localisant 75 % de ces sociétés d'assurance interne, selon nos calculs, dans des centres *offshore*, de nombreuses multinationales cherchent à limiter les impôts¹³.

Les transferts de dettes. Une pratique fréquente : localiser les pertes dans les pays où les profits sont fortement taxés, pour au passage déduire les intérêts d'emprunts, voire bénéficier de crédits d'impôts, et cumuler les bénéfices dans ceux où les impôts sont faibles... Pendant 23 ans, Exxon, qui a racheté en 1979 la mine de cuivre Compañía Minera Disputada de Las Condes, dans les Andes, pour 64 millions d'euros, a présenté des chiffres déficitaires et n'a pas payé le moindre impôt à l'Etat chilien. Pourtant en 2002, la société a été revendue à Anglo American pour 1,04 milliard d'euros... Explications : Exxon a localisé ses coûts au Chili et mis ses bénéfices en lieu sûr en surendettant Disputada auprès d'Exxon Financial Services, la branche financière du groupe, enregistrée dans les Bermudes. Le paiement des intérêts annulait les bénéfices réalisés au Chili tout en gonflant ceux d'Exxon dans l'archipel.

Caisses noires et corruption. Pour échapper à la justice, la délocalisation virtuelle des transactions est forte utile. La plupart des paradis fiscaux sont en effet des édens judiciaires garantissant l'opacité.

Les fausses factures. Cette technique consiste à falsifier les prix sur les exportations et les importations des marchandises ou services entre deux sociétés distinctes (à la différence de la manipulation des prix de transfert) afin notamment d'éviter de payer les taxes correspondantes.

L'économie réelle sous l'emprise de l'économie *offshore*, un « jeu » à somme négative

Le monde de la finance *offshore* ressemble à un grand casino qui bénéficie aux grandes entreprises et à des intermédiaires financiers et juridiques au détriment des peuples et des Etats, au Sud comme au Nord.

Les Etats dépouillés. Chaque année 600 à 800 milliards d'euros échappent aux pays en développement dont 65 % d'évasion fiscale, 30 à 35 % issus de la criminalité et 3 % de la corruption. Ces chiffres représentent près de 10 fois l'aide publique au développement (APD) octroyée par l'ensemble des pays riches. A titre d'exemple, le Nigeria reçoit 2,7 milliards d'euros d'APD et voit s'envoler 12,8 milliards d'euros de capitaux par an. Par ailleurs, les entreprises demandent toujours plus d'efforts fiscaux aux pays souhaitant les recevoir. Entre 1999 et 2009, le taux d'imposition sur les sociétés est passé de 35% à 27,5% au Bangladesh et de 42% à 34,5% en Afrique du Sud. En Uruguay, il a chuté de

¹² Interview d'Eva Joly, dans *Libération*, 18 mai 2009.

¹³ Notre calcul à partir des 20 premiers pays du classement (96% du marché mondial) listés in *Idem*.

35% en 2003 à 25% en 2009¹⁴. Dans les pays du Sud, des exonérations sont en outre fréquemment accordées à tout nouvel investisseur pour les cinq premières années. Depuis 2006, ces « cadeaux » (incitations fiscales et subventions) se sont traduits par un trou de 10,4 milliards d'euros par an dans le budget de l'Inde¹⁵. Au Sénégal, ce manque à gagner atteindrait 5 % du PIB du Sénégal, soit 457 millions d'euros, selon une estimation du gouvernement portant sur le budget 2008¹⁶.

Les populations lésées. Derrière les recettes publiques exsangues, ce sont les services sociaux et investissements publics qui ne sont pas financés. En Afrique subsaharienne, la fuite illicite des capitaux représente plus de trois fois le budget alloué à l'agriculture, alors que 30% de la population souffre de sous-alimentation¹⁷.

Les salariés dépossédés. La délocalisation virtuelle de la richesse créée par les multinationales fait pression à la baisse sur les revenus du travail dans le secteur privé. Plus encore, la possibilité pour une multinationale de déplacer une partie de son chiffre d'affaires vers les paradis fiscaux permet aussi de maintenir les salariés sous pression en organisant le caractère faiblement excédentaire, voire déficitaire de la filiale et en brandissant la menace de fermer.

Les consommateurs surtaxés. Pour compenser l'évasion fiscale des multinationales, la solution adoptée par un grand nombre de gouvernements consiste reporter la charge fiscale sur les assiettes moins mobiles (salariés, consommateurs, PME) notamment à relever les taux de TVA. Cet impôt représente une part nettement supérieure des recettes fiscales dans les pays en développement (40%) que dans les pays développés (environ 20%)¹⁸. Au Niger, par exemple, la TVA représente en moyenne, 50,08% des recettes fiscales intérieures sur la période 1997-2005¹⁹.

Le G20 déboussolé. Les indicateurs statistiques qui guident les décisions de politiques économiques notamment, sont biaisés. Ainsi, les dirigeants des pays du G20, comme ceux de l'ensemble des enceintes prétendant piloter la mondialisation, se trouvent dans l'impossibilité de faire des choix collectifs éclairés.

L'UE et le G20 ont les clés, reste à ouvrir la bonne porte

Des listes contestables. L'OCDE dresse régulièrement le bilan des progrès accomplis depuis le G20 de Londres d'avril 2009, où la chasse aux paradis fiscaux a été lancée. Au 5 novembre 2010, la liste noire est vide et la liste « grise » ne comporte plus que 9 Etats, contre 42 en avril 2009. Taxée de laxisme pour avoir « blanchi » trop vite les paradis fiscaux, l'OCDE a enclenché en mars 2010 un mécanisme de « revue par les pairs » destiné à évaluer sous l'autorité du Forum fiscal mondial regroupant plus de 90 pays, la mise en œuvre des promesses de coopération fiscale. Cette revue, réalisée par les Etats eux-mêmes, pourrait déboucher à l'horizon 2014 sur la publication d'une liste actualisée des paradis fiscaux. Difficile toutefois d'attendre du G20 une liste incontestable et surtout exhaustive, comme si l'opacité financière lui était étrangère. Au contraire, il la

¹⁴ KPMG International, *KPMG's Corporate and Indirect Tax Rate Survey 2009*

¹⁵ Actionaid, *Accounting for poverty*, septembre 2009, p. 43.

¹⁶ « Budget 2008 : les dépenses fiscales estimées provisoirement à 300 milliards », *Senegal Business*, 14 oct. 2009.

¹⁷ Calcul de l'auteur à partir des données de la FAO, de *African Economic Outlook*, et de *Global Financial Integrity*.

¹⁸ Voir M. Keen et M. Mansour, "Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa: Key Challenges from Globalization", *FMI*, 2008.

¹⁹ Ministère de l'Economie et des Finances du Niger [2008] « Analyse de la politique fiscale au Niger et ses impacts sur la pauvreté », *Observatoire National de la Pauvreté et du développement humain*. http://www.pnud.ne/rap_eval/Rapport_Etude_fiscalite_%20pauvrete_Niger.pdf

produit. A la fois en son sein et dans les territoires qui dépendent d'elle. Nous avons calculé, à partir de l'indice d'opacité financière établi par *Tax Justice Network* que les pays du G20 représentaient 39% de l'opacité financière internationale. Le taux monte à 88% si on y ajoute l'Union européenne et les territoires sous son influence.

Ne pas oublier les pays du Sud. Les pays du Sud n'ont pas bénéficié des avancées récentes en matière de lutte contre les paradis fiscaux. Amendée en avril 2010 pour permettre l'échange de renseignements fiscaux à la demande entre tous les États signataires, la convention sur la coopération administrative, dont sont dépositaires l'OCDE et le Conseil de l'Europe, pourrait leur permettre de mieux faire valoir leurs droits. A condition qu'ils soient invités à signer – et les paradis fiscaux, contraints d'en faire autant.

Pressions sur les entreprises. Lors d'une communication du 21 avril 2010, l'Union européenne a pour la première fois pointé le lien entre paradis fiscaux, multinationales et pauvreté et demandé aux entreprises de présenter leurs activités et leurs résultats, pays par pays. Le 13 juin 2010, le Conseil européen des Affaires étrangères reprenait à son compte la proposition. La Commission a franchi une nouvelle étape, le 26 octobre, en lançant jusqu'au 22 décembre 2010 une consultation afin de recueillir l'avis des parties prenantes autour de cette idée de « reporting pays par pays » des multinationales²⁰. Une démarche qui vient compléter celle entamée sous l'égide de l'OCDE, en avril 2010, dans le cadre de la « taskforce » impliquant ONG, entreprises, pays en développement et pays riches, sur la fiscalité et le développement. Par ailleurs, les législations concernant la bourse de Hong-Kong depuis mai 2010, et Wall Street depuis juillet, contraignent les entreprises cotées du secteur extractif à publier les versements effectués au gouvernement dans chaque pays où elles opèrent.

Pressions sur les intermédiaires financiers. Depuis juin 2009, la loi française oblige les banques à indiquer en annexe de leur rapport annuel leurs implantations et la nature de leurs activités dans les 18 territoires « non-coopératifs » listés par Paris : un premier pas, même si la liste est extrêmement restrictive. Interpellées par le CCFD-Terre Solidaire dans le cadre de la campagne « Stop paradis fiscaux », les collectivités locales sont allées plus loin. Le 17 juin 2010, le conseil régional d'Ile de France a adopté à l'unanimité une délibération demandant à ses partenaires financiers (banques, mais aussi, potentiellement, assurances) « de fournir un état, pays par pays, de leur activité, de leurs effectifs et des impôts et taxes versés aux autorités locales ». 12 régions françaises sur 22 ont exprimé une volonté similaire, se traduisant dans des textes juridiquement contraignants dans quatre autres cas (Rhône Alpes, Champagne Ardenne, Alsace et Auvergne). Des villes, à l'image de Villeurbanne, se montrent également intéressées par la démarche.

Nos recommandations aux pays du G20 et à l'Union Européenne

Obliger les multinationales à publier leurs comptes pays par pays, voire filiale par filiale. Nous préconisons que chaque entreprise ayant une activité internationale soit obligée de publier, pour chaque pays où elle opère :

Le nom de toutes ses implantations dans le pays en question ;

Le détail de ses performances financières, y compris ses ventes, à la fois à des tiers et à d'autres filiales du groupe, les achats, répartis entre les tiers et les transactions intra-groupes, la masse salariale et le nombre d'employés, les coûts de financement partagés entre ceux payés aux tiers et ceux payés aux autres membres du groupe, son bénéfice avant impôt ;

Les charges fiscales détaillées incluses dans ses comptes pour le pays en question ;

Le détail du coût et de la valeur comptable nette de ses actifs physiques fixes ;

²⁰ Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/financial-reporting_en.htm

Le détail de ses actifs bruts et nets.

Mettre fin aux sociétés écrans. Nous demandons aux Etats du G20 et de l'Union européenne de contraindre toute structure juridique, pour pouvoir exister légalement et effectuer des opérations économiques, à s'enregistrer auprès d'une autorité publique. A cet effet, chaque Etat ou territoire doit s'engager à tenir un registre des trusts et/ou autres structures juridiques opaques existant dans son droit national, qui précise le nom des bénéficiaires réels, des opérateurs et des donneurs d'ordre. L'information contenue dans ces registres doit être disponible pour les autorités fiscales, douanières et judiciaires des autres Etats. Par ailleurs, un fichier des comptes bancaires accessible aux mêmes autorités devrait être dressé dans chaque Etat.

Renforcer les sanctions contre la criminalité économique et financière. Nous demandons aux Etats du G20 et de l'UE de s'engager à participer à une convention multilatérale²¹ permettant un échange effectif de renseignements fiscaux et d'obtenir des territoires sous leur influence et des trous noirs de la finance qu'ils y participent. Nous leur demandons également d'étendre, d'abord de façon expérimentale, la directive européenne sur l'épargne fondée sur l'échange automatique de renseignements, à quelques pays en développement, d'unifier la définition légale de la fraude fiscale et d'exiger que le GAFI en fasse une infraction sous-jacente au blanchiment d'argent. Enfin, il est urgent de prendre des mesures pour accélérer la saisie et la restitution des avoirs détournés aux pays spoliés, principe inscrit dans la Convention des Nations Unies contre la Corruption (dite Convention de Merida), et d'adapter le droit interne à chaque Etat afin de faciliter les actions en justice des acteurs non-étatiques qualifiés.

²¹ Le Royaume-Uni a formulé une telle proposition. La version actualisée de la Convention OCDE-Conseil de l'Europe concernant l'assistance mutuelle en matière fiscale pourrait également y contribuer, pourvu de faciliter l'adhésion à ladite convention des pays en développement, de faire pression pour obtenir celle des territoires non coopératifs et de permettre l'automatisme de l'échange de renseignements.